

- (1) Exemple de mensualité avec apport de 10 000€ pour un appartement 4 pièces en rez-de-jardin (lot F004) de 314 900€ avec un parking simple situé en sous-sol, 74,72 m² de surface habitable + terrasse de 11,90 m² dans la résidence « Les Promenades - Grand Jardin » à Bezons (95) selon le stock disponible.

Exemple représentatif d'un financement pour l'achat d'un bien en zone A pour 314.900 € (hors frais de notaire, garantie, dossier bancaire ou de courtage), 120 000 € de prêt à taux zéro sur 25 ans dont 15 ans de différé et un prêt amortissable à taux fixe de 194.900 € sur 25 ans à 1,75% (Sur la base d'un ménage composé d'un couple avec 2 enfants et un revenu fiscal de référence n-2 de 35 000€, complément d'info 0% accordé par un établissement bancaire partenaire de Vousfinancer sous conditions). Taux effectif global : 1,75% (hors assurance emprunteur et garanties obligatoires) - Soit 300 mensualités de 1151,08 € - Coût total du crédit 57.979 € - Selon le barème en vigueur en janvier 2019 et sous réserve d'acceptation du dossier par l'établissement prêteur. VousFinancer est une marque de Réponse Financement, courtage en prêts immobiliers et en assurances. Siège social : 36 E rue des vingt Toises 38950 Saint Martin Le Vinoux. Tél. 04 76 19 05 37.

www.vousfinancer.com. SAS au capital de 400 000 €. RCS Grenoble 480 188 176, N° Orias 08044114 / Agence de Maisons Laffitte, agence franchisée indépendante, membre du réseau Vousfinancer immatriculée au RCS Versailles n° 820 346 476 – SAS MAHO COURTAGE, agence au capital de 3 000 € - Adresse et siège social : 4 avenue de Saint Germain 78600 Maisons Laffitte – APE 6619B. Courtier en crédits immobilier et mandataire d assurance immatriculé au registre de l'orias (www.orias.fr) sous le n° 16003424. Responsabilité Civile Professionnelle conforme aux articles L.512-6 du Code des assurances et L519-3-4 du Code monétaire et financier. Vous bénéficiez d'un délai légal de réflexion de 10 jours. Lorsque la vente est subordonnée à l'obtention d'un prêt et si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées par l'acquéreur. Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par nos partenaires bancaires. Retrouvez tous nos partenaires bancaires sur www.vousfinancer.com